

Recueil des Actes Administratifs

Actes de l'Exécutif départemental

ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

	Pages
HABITAT ET PROSPECTIVE.....	5
Arrêté du 2 janvier 2018 portant désignation du Vice-président de l'Agence d'Information sur le Logement de Meurthe et Moselle et de Meuse	5
COORDINATION ET QUALITE DU RESEAU ROUTIER.....	6
Arrêté permanent n° 12-2017-D-P du 8 janvier 2018 abrogeant l'arrêté permanent du 23 décembre 2013 portant réglementation de la circulation en temps de dégel sur les routes départementales	6
DIRECTION DE L'AUTONOMIE.....	12
Arrêté du 9 janvier 2018 relatif à la liste des associations pouvant proposer des représentants des personnes âgées pour siéger au sein du 1er collège pour la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.....	12
Arrêté du 9 janvier 2018 Fixant les représentants du conseil départemental siégeant au 2 ^{ème} collège des formations spécialisées pour les questions relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie	14
RESSOURCES MUTUALISEES SOLIDARITES.....	15
Arrêté du 12 janvier 2018 fixant le niveau de dépendance moyen départemental au 31 décembre 2017	15

Actes de l'Exécutif départemental

HABITAT ET PROSPECTIVE

ARRETE DU 2 JANVIER 2018 PORTANT DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT DE L'AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ET DE MEUSE

- Vu** la délibération du Conseil départemental du 19 octobre 2017 relative à la création d'une agence d'information sur le logement interdépartementale en lien avec le Département de Meurthe et Moselle
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Meurthe et Moselle en date du 10 novembre 2017 portant sur les nouveaux statuts de l'Agence d'Information sur le Logement de « Meurthe et Moselle et Meuse »
- Vu** la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Meurthe et Moselle en date du 13 décembre 2017 approuvant les nouveaux statuts de l'Agence d'Information sur le logement de « Meurthe et Moselle et Meuse »

Considérant que le Président du Conseil départemental de Meuse doit désigner son représentant qui sera de droit, le Vice-président de l'Agence d'Information sur le logement de « Meurthe et Moselle et Meuse.

Arrête

Article 1^{er} :

Monsieur Gérard ABBAS, Conseiller départemental délégué à l'habitat, est désigné Vice-président, de droit, de l'Agence d'Information sur le Logement de Meurthe et Moselle et Meuse.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Conseil départemental de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse et notifié à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat dans le département pour publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Bar le Duc, le 2 janvier 2018

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

ARRETE PERMANENT N° 12-2017-D-P DU 8 JANVIER 2018 ABROGEANT L'ARRETE PERMANENT DU 23 DECEMBRE 2013 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN TEMPS DE DEGEL SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

BARRIERES DE DEGEL

TABLEAU DE CLASSEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

A COMPTE DE L'HIVER 2017 - 2018

* * * *

Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 411-20 relatif à l'établissement de barrières de dégel ;

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté permanent en date du 13 novembre 2012, portant réglementation de la circulation en temps de dégel sur les Routes Départementales ;

Vu l'arrêté permanent en date du 23 décembre 2013 et le tableau de classement annexé, portant réglementation de la circulation en temps de dégel sur les Routes Départementales ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2006 du Conseil Général de la Meuse relatif à la nouvelle nomenclature des anciennes Routes Nationales transférées au 01/01/2006 dans le domaine public routier du Département de la Meuse et à la nouvelle dénomination de certaines Routes Départementales ;

Sur proposition du Directeur des Routes et de l'Aménagement ;

Considérant la nécessité de modifier le classement de certaines Routes Départementales au regard de l'évolution des structures de chaussées ou des travaux d'aménagement exécutés dans l'année écoulée ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le tableau de classement des Routes Départementales annexé à l'Arrêté Permanent du 23 décembre 2013 est abrogé.

Article 2 :

Sont classées libres, toutes les routes ou sections de routes départementales mentionnées dans l'annexe 1.

Article 3 :

Sont limitées à 12 tonnes (demi-charges autorisées), toutes les routes ou sections de routes départementales mentionnées dans l'annexe 2.

Article 4 :

Sont limitées à 7.5 tonnes, toutes les routes ou sections de routes départementales qui ne sont pas mentionnées dans les annexes 1 et 2.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A la préfecture de la Meuse et aux sous-préfectures de VERDUN et COMMERCY,
- Au Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Meuse,
- Au Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Au Directeur Départemental des Territoires,
- Aux responsables des agences départementales d'aménagement,
- Aux Maires des communes du département de la Meuse, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à BAR-LE-DUC, le 8 janvier 2018

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Signé

ANNEXE 1
Routes classées libres en hiver courant

RD	PR début	PR fin	Localisation début	Localisation fin
D1	0+000	6+147	RD994 (Pont Biais)	Mussey
D3	5+149	7+563	Trémont-sur-Saulx	Pont-sur-Saulx
D3	21+315	23+836	Ancerville (RN4)	Güe (RD172)
D4	2+857	11+776	Haironville (RD997)	Cousances-les-Forges
D5	0+000	11+386	Menaucourt (RD966)	Dammarie-sur-Saulx
D7A	1+847	1+2789	RD964	Han-sur-Meuse (jardin des Soubises)
D9	0+000	8+817	Stainville	Dammarie-sur-Saulx
D10	4+687	20+795	Void	Rosières-en-Blais
D10	24+047	25+101	Gondrecourt le château	Intersection RD 182
D13	0+000	0+893	Stenay	
D19	8+535	8+917	Damvillers	
D21	30+235	32+563	Villers-sur-Meuse	Génicourt (RD964)
D23	3+634	4+751	Traversée de Woel	RD904
D34	16+514	17+116	Traversée de Villers-sur-Meuse	
D34	23+107	33+1194	Ancemont (RD159)	Verdun
D34A	0+000	0+146	Verdun	Annexe Porte Neuve
D36	0+000	1+378	Vaucouleurs	Entrée zone artisanale de Tuzey
D36	8+511	20+177	Ourches (RD144)	Sté Duquesnes Purina (RD10)
D36C	0+000	0+3845	RD 36 (Troussey)	RD 36 (Troussey)
D38	37+949	42+494	Entreprise GSM	Verdun
D62	0+000	0+500	Carrefour RD 998 à Clermont	Carrefour RD 603 à Clermont en Arg
D64	0+000	5+366	Revigny-sur-Ornain	Rancourt-sur-Ornain
D66	16+847	20+361	RD618 (Constantine)	Arrancy-sur-Crusne
D66A	0+000	1+063	Arrancy-sur-Crusne	Limite Meurthe-et-Moselle
D67	0+000	2+213	Beney-en-Woevre	Limite Meurthe-et-Moselle
D75	0+000	5+309	Laimont	Brabant-le-Roi
D101	20+570	22+875	Maizey	Spada
D101	37+625	38+505	Traversée de Saint-Maurice ss-Côtes	
D106	0+000	9+275	RD618	Limite Meurthe-et-Moselle
D112	0+000	1+380	Verdun Place onze sièges	RD 603 Avenue du 30e corps
D115A	0+000	0+233	RD603	Baleycourt (accès ICI France + ZI)
D127	7+2085	14+1813	Biencourt-sur-Orge	Bure
D129C	0+000	1+405	Savonnières-en-Perthois	Limite Haute-Marne
D132	4+4549	4+4776	Bure	
D141	0+000	1+775	RD947	Chauvency St-Hubert
D137	0+000	3+354	RD994	Noyers-le-Val
D156b	0+000	0+380	Ligny rue des Etats-Unis	Ligny rue Leroux
D159	10+358	20+963	Senoncourt-lès-Maujouy	Sommedieue
D163	14+725	15+148	Voie Sacrée	Autoroute A4 (péage)

RD	PR début	PR fin	Localisation début	Localisation fin
D164	5+031	10+397	Briulles-sur-Meuse	Doulcon
D167	6+925	7+106	Traversée de Buzy	
D172	0+000	0+499	Entreprise la Meusienne	Güe (RD3)
D182	8+035	9+286	Entrée carrière CALIN	RD 10
D190	3+697	5+029	gare TGV	Voie Sacrée
D197A	1+248	2+1638	RD 603 (Etain)	Etain
D199	0+8344	0+9052	Warcq	
D204	3+329	6+1714	Lemmes	Senoncourt-lès-Maujouy
D227	0+000	0+1639	RD 132 (Bure)	RD 960 (Laboratoire de l'ANDRA)
D330	0+000	4+611	Contournement de Verdun	RD903 (carrefour Bellevue)
D603	0+000	66+054	Limite Marne	Limite Meurthe-et-Moselle
D603A	0+000	0+176	RD 603 (Baleycourt)	RD 603B (Baleycourt)
D603B	0+000	0+320	RD 115A (Baleycourt)	RD 603 (Baleycourt)
D603C	0+000	0+112	RD 603 (Regret)	Voie Communale (Regret)
D603D	0+000	0+222	Voie Communale (Regret)	RD 603 (Regret)
D604	0+000	13+1817	Limite Haute-Marne	Carrefour RD 9 Stainville
D618	0+000	24+000	Giratoire RD 618 RD603	Limite Meurthe et Moselle
D631	0+000	0+1372	Carrefour RD199 (Warcq)	Giratoire RD 603 (Warcq)
D633	0+000	0+243	RD 643 (origine de la rue de l'Isle à Montmedy)	RD643 (extrémité de la rue de l'Isle à Montmedy)
D635	0+000	13+4246	Limite Haute Marne	RD 994 (giratoire de la Rose d'Or Bar-Le-Duc)
D636	0+000	0+1989	Giratoire « Resto » RD 36 Pagny	Limite Meurthe et Moselle
D643	0+000	23+000	Limite Meurthe et Moselle	Limite Ardennes
D694	0+000	0+3293	Giratoire RD 994 « Citroën » (Fains)	Giratoire Voie Sacrée « Marbeaumont »
D901	0+000	49+253	Petit Rumont	Limite Meurthe-et-Moselle
D902	34+413	40+1040	Pierrefitte sur Aire	RD 901
D903	0+000	33+357	Verdun	Limite Meurthe-et-Moselle
D904	0+000	26+699	Manheulles	Limite Meurthe-et-Moselle
D905	0+000	32+750	Vacherauville	RD 643
D906	0+000	7+461	Etain (giratoire RD 603)	Limite Meurthe-et-Moselle
D908	0+000	28+795	Warcq	Vigneulles
D935	0+000	5+453	Bar-le-Duc	Longeville-en-Barrois
D946	5+409	19+012	Entrée de Varennes en Argonne	RD 603 à Parois
D947	0+000	24+809	Limite Ardennes	Montmédy
D947A	0+000	0+649	RD947	RD141/947B
D958	0+000	30+654	RN4	Limite Meurthe-et-Moselle
D960	0+000	40+393	Limite Meurthe-et-Moselle	Limite Haute-Marne
D964	0+000	146+570	Limite Vosges	Limite Ardennes
D966	0+000	42+714	RN135	Limite Vosges
D981	0+000	7+751	Montmédy	Frontière Belgique
D994	0+000	26+366	Limite Marne	Bar-le-Duc
D995	0+000	7+175	Limite Marne	Revigny-sur-Ornain

RD	PR début	PR fin	Localisation début	Localisation fin
D997	0+000	31+550	RD995	Stainville
D998	23+921	26+746	Echangeur A4	RD603 à Clermont en Argonne
D998	53+1299	53+2477	Dun-sur-Meuse	Doulcon, carrefour RD164
D1916 dite Voie Sacrée	0+000	47+1395	Carrefour RN 135 (rue Bradfer)	Giratoire RD 603 (Moulin Brûlé)

ANNEXE 2
Routes limitées à 12 tonnes (demi-charges autorisées)

RD	PR début	PR fin	Localisation début	Localisation fin
D1	6+147	12+616	Mussey	RD997
D3	0+000	5+149	RD635	Trémont-sur-Saulx
D3	14+859	16+770	Baudonvillers	Sommelonne
D3B	0+000	0+125	RD635	Combles-en-Barrois
D5	11+386	18+1539	Dammarié-sur-Saulx	Montiers-sur-Saulx
D9	4+428	7+212	Ménil-sur-Saulx	Le Bouchon, carrefour RD11
D10	0+000	4+687	RD36	Void
D11	0+000	1+016	Sampigny	
D12	0+000	2+682	RN4	RD139
D12	14+712	18+746	Lérouville	Mécrin
D13	0+893	10+588	Stenay	Limite Ardennes
D15	1+448	2+667	RD19	RD19
D19	8+917	39+262	Damvillers (carrefour RD905)	RD38
D21	43+875	43+5702	Carrefour RD154/21	Carrefour RD21/908
D23	0+000	0+735	Carrefour 908/23	Accès scierie
D24	17+117	19+1416	Watronville	RD903
D26	0+000	2+964	Limite Meurthe-et-Moselle	Harville
D27	0+000	3+916	Limite Marne	Rancourt-sur-Ornain
D27	7+515	10+383	Nettancourt	Sommeilles
D31	13+777	14+759	Morley	
D34	17+116	23+107	Villers-sur-Meuse	Ancemont
D35	0+000	8+1619	RD902	RD994
D38	8+381	9+904	Varennés-en-Arg	RD19
D38	29+749	37+949	RD123	RD115
D39	5+958	5+1492	RD10	Sorcy-sur-Meuse
D65	0+000	19+914	Étain	RD905
D66	0+000	16+847	RD618	Azannes

RD	PR début	PR fin	Localisation début	Localisation fin
D69	0+000	13+353	Jametz	Bâalon
D105	16+273	22+229	RD618	Limite Meurthe-et-Moselle
D112	12+427	14+368	Entrée de Dieppe sous Dt	RD114
D114	3+463	6+485	RD112	Abaucourt
D115	0+000	1+679	Charny-sur-Meuse	Bras-sur-Meuse
D120	0+000	7+185	Tronville-en-Barrois (RN135)	Salmagne
D120A	2+1213	6+058	Tronville-en-Barrois (RD120)	Velaines (RN135)
D127	0+000	7+2085	Carrefour RD5	Biencourt-sur Orge
D129B	0+000	1+659	Limite Haute-Marne	Cousances-les-Forges
D130	0+000	1+801	Pont-sur-Meuse	Boncourt-sur-Meuse
D131	4+225	9+101	RD901	Lachaussée
D135	6+098	9+600	RN135	Resson
D137	3+354	5+663	Sortie agglo de Noyers-le-Val	Sortie agglo Auzécourt
D139	18+533	25+1349	RD12	Triconville
D154	2+800	3+350	Sortie Villers sous Bonchamp	Carrefour RD21/154
D156	10+1409	10+1919	RD 12 (St Aubin sur Aire)	Bretelle RN4
D159	5+393	10+358	Voie Sacrée	Carrefour 204 à Senconcourt
D204	0+000	3+329	Lemmes (Voie Sacrée)	Les Souhesmes
D902	2+873	10+602	Sommeilles	RD35
D902	27+286	34+413	Chaumont-sur-Aire	Pierrefitte sur Aire
D907	0+000	17+033	Saint-Mihiel (RD907)	Rambucourt (RD 958)
D946	0+000	5+409	Ardennes	Entrée de Varennes en Arg
D998	0+000	23+921	Voie Sacrée	Echangeur A4
D998	26+746	53+1299	Clermont en Argonne, carrefour RD603	Doulcon, carrefour RD164

ARRETE DU 9 JANVIER 2018 RELATIF A LA LISTE DES ASSOCIATIONS POUVANT PROPOSER DES REPRESENTANTS DES PERSONNES AGEES POUR SIEGER AU SEIN DU 1ER COLLEGE POUR LA FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES AGEES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ; notamment les articles D.149-3 et D.149-4

VU la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ;

VU le Décret n° 2016-1441 du 25 octobre 2016 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age ;

ARRETE

Article 1

La liste des associations pouvant proposer des représentants des personnes âgées, de leurs familles et de leurs proches aidants, pour siéger au sein du 1^{er} collège pour la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est arrêtée comme suit :

- **ALZHEIMER 55** : 39 place Charles de Gaulle à Commercy
- **ALMA 55** : allo maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées - BP 100.35 à Bar le Duc
- **AMATRAMI : Association Meusienne d'Accompagnement des Trajets de vie des Migrants** - 6 rue Jean Pache à VERDUN
- **Génération Mouvement Fédération de la Meuse** : 42 rue Theuriet à BAR LE DUC
- **Association des Mères et Familles** : 5 rue du docteur Carel 55100 Verdun
- **Instance locale de coordination gérontologique de Revigny-sur-Ornain** - 2 Ruelle du Moulin 55 800 REVIGNY SUR ORNAIN
- **Instance locale de coordination gérontologique de Madine** - 1 rue Chaussée 55210 VIGNEULLES les Hattonchâtel
- **Instance locale de coordination gérontologique d'Etain** - Communauté de Communes 29, allée du champ de foire 55400 ETAIN

8 représentants devront être proposés par ces organisations pour siéger au 1^{er} collège de la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Article 2

La liste des associations pouvant proposer un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien sociale des personnes âgées siégeant au 3^{ème} collège de la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est arrêtée comme suit :

- **Généralisations Mouvement - Fédération de LA MEUSE** - Chez Mme Lydie CORDIER, 42 rue A. Theuriet 55000 Bar-Le-Duc

Un représentant devra être proposé par ces organisations pour siéger au 3^{ème} collège de la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Article 3

La liste des associations pouvant proposer un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées siégeant au 3^{ème} collège de la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est arrêtée comme suit :

- **ENVOL Meuse** - 3 Rue de Lisle, 55000 Saurrupt

Un représentant devra être proposé par ces organisations pour siéger au 3^{ème} collège de la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Article 4

Le Directeur général des Services du Département de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes administratifs du Département.

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 9 JANVIER 2018 FIXANT LES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SIEGEANT AU 2^{EME} COLLEGE DES FORMATIONS SPECIALISEES POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES AGEES ET AUX PERSONNES HANDICAPEES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ; notamment les articles D.149-3 et D.149-4

VU le Décret n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ;

VU le Décret n° 2016-1441 du 25 octobre 2016 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age ;

ARRETE

Article 1

Les représentants du conseil départemental, pour siéger au sein du 2^{ème} collège pour la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées.

Elle est arrêtée comme suit :

- **Mme MUNERELLE Régine en qualité de titulaire**
- **Mme JACQUET Evelyne, en qualité de titulaire**
- **Mme PALANSON Arlette, en qualité de suppléante**
- **Mme BOULAN Hélène, en qualité de suppléante**

Article 2

Les représentants du conseil départemental, pour siéger au sein du 2^{ème} collège pour la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées.

Elle est arrêtée comme suit :

- **Mme JOLY Martine, en qualité de titulaire**
- **Mr LAMORLETTE Jean François, en qualité de titulaire**
- **Mme TONNER Marie Christine, en qualité de suppléante**
- **Mme GERVASONI Laure, en qualité de suppléante**

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 12 JANVIER 2018 FIXANT LE NIVEAU DE DEPENDANCE MOYEN DEPARTEMENTAL AU 31 DECEMBRE 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- VU la loi n° 2015-1776 « Adaptation de la Société au Vieillissement » du 28 décembre 2015 et notamment son article 58,
- VU le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016, relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles,
- VU l'article L314-2 II, du code de l'action sociale et des familles relatif à la fixation du niveau de dépendance moyen départemental annuel des résidents,
- VU l'arrêté du 15 novembre 2013 relatif aux modalités de validation des évaluations de la perte d'autonomie et des besoins en soins des personnes âgées accueillies dans les EHPAD, pris en application de l'article R.314-171-3 du CASF,
- VU Les Girages moyens pondérés validés dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Département de la Meuse au 30 juin 2017, de l'EHPAD Vallée de la Meuse le 22 août 2017 et de l'EHPAD des Eaux Vives du 7 décembre 2017,
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

A R R E T E

- ARTICLE 1 :** Le niveau de dépendance moyen départemental des résidents au 31 décembre 2017 est fixé à **711**.
- ARTICLE 2 :** En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.
- ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services Départementaux sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse.

Claude LEONARD

Président du Conseil départemental

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 19/01/2018

Date de dépôt légal : 19/01/2018